

## REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2019

### EXTRAIT

#### DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### DU CONSEIL MUNICIPAL BLANDOUET – SAINT JEAN

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Saint Jean Sur Erve, sous la présidence de Monsieur Claude DEROUARD, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 17 septembre 2019

**PRESENTS** : Mme Nicole BAUDRY, ~~M. Rémi BEAUPIED~~, M Jean-Claude BOUGEANT, M. Ludovic BOUL, M. Christophe BRUNEAU, M. Stéphane CHAUVEAU, M. Patrick COUSIN, M. Claude DEROUARD, ~~M. Jacky DEROUIN~~, M. Jean-Claude DORIZON, ~~Mme Nadège GENESLAY~~, Mme HARAN Fabienne, M. Jacques LETARD, M. Richard MARTEAU, M. Hervé ROYER, Mme Solange SCHLEGEL, ~~M. Emmanuel TATIN~~, ~~M. Julien VANNIER~~ et M. Philippe WAROT.

Mme Nadège GENESLAY a donné pouvoir à M. Patrick COUSIN

**ABSENTS EXCUSES** : M. Rémi BEAUPIED, M. Jacky DEROUIN, Mme Nadège GENESLAY et M. Julien VANNIER

**ABSENT** : M. Emmanuel TATIN

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Jean-Claude DORIZON

Approbation du compte rendu :

Des remarques sont émises par Stéphane CHAUVEAU concernant le point n°1 (admission en non-valeur). En effet, Stéphane CHAUVEAU dit être opposé à l'extinction de créances, en particulier celle qui a été présentée. Il a pris contact auprès de l'AMF53, et donne lecture de leur réponse et communique le document à M. le Maire. La mention « à l'unanimité » sera retirée et Stéphane CHAUVEAU ajoute que ce soir-là ; ils étaient au moins trois ou quatre à être dans cette disposition de refus.

Sinon le reste du contenu du compte rendu de la dernière réunion de Conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour :

- Devis : édition bulletin municipal 2019
- Devis : démolition escalier et création d'une pente douce pour accéder au plan d'eau
- Modification du prix de vente de la boulangerie

#### **Intervention de Xavier SEIGNEURET pour expliquer les travaux au barrage de Launay à St Jean Sur Erve**

Xavier SEIGNEURET restitue le contexte général de son intervention et précise les points de ses dernières visites. A l'aide d'un power point diffusé sur écran, il explique les différents travaux pressentis pour l'an prochain si le conseil donne son accord. Pour l'instant nous en sommes encore à la phase explicative.

Point par point et à l'aide de photos prises sur les différents sites et de quelques plans architecturaux, le reprofilage de la rivière de l'Erve à partir du barrage Launay sur la commune de Saint Jean Sur Erve est expliqué.

Une personne riveraine concernée par les travaux est présente, elle n'a pas de remarque négative ce soir... Elle sera comme tous les riverains questionnée avant toute décision.

Le désenvasement du plan d'eau est aussi présenté avec des images et des plans de rénovation. Il faut au préalable gérer la biodiversité. Dans ce projet, il s'avère qu'environ 2000 mètres cubes de boues doivent être séchées (avant enlèvement).

La partie financière des travaux est expliquée aux membres présents du conseil municipal. C'est une estimation et bien entendu des ajustements seront réalisés à partir des modifications faites avant la décision finale. Il est rappelé que ce sujet étant simplement présenté au conseil ce soir il ne peut pas y avoir de vote. Cependant au vu des présentations, les membres du conseil émettent un accord de principe pour que Xavier SEIGNEURET puisse présenter les travaux modifiés après quelques ajustements envisagés ce soir.

Ainsi, l'ensemble sera présenté le mardi 8 octobre en préparation de conseil et le mardi 15 octobre 2019 pour la décision.

### **N°1 : Devis : acquisition tables et chaises pour salle des associations**

Monsieur le Maire présente le devis de SEMIO pour l'acquisition de chaises et tables pour la salle des associations

- 50 chaises vανοises couleur beige 973.00 € avec diable offert
- 12 tables 120x80 avec chariot offert 1 632.48 €
- Soit au total 3 126.58 € ttc

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 15 Abstention : 1 Contre : 0 Pour : 14

Le conseil municipal :

- **VALIDE** le devis de SEMIO d'un montant de 2 573.50 € ht soit 3 126.58 € ttc

### **N°2 : Devis : acquisition meubles et fours salle des associations**

Monsieur le Maire présente le devis pour l'acquisition de meubles et fours pour la salle des associations.

Présentation du devis

#### **Devis FCPL**

Meuble de rangement bas adossé et fermé	1	915.00 € ht		915.00 € ht
Meuble de rangement bas adossé 3 tiroirs et 1 porte	1	1 976.00 € ht		1 976.00 € ht
Etagère sur console	1	124.00 € ht		124.00 € ht
<b>VARIANTE 1</b>				
Plaque électrique	1	332.00 € ht		
Four air pulsé sur support	1	2 236.00 € ht		
<b>VARIANTE 2</b>				
Bloc cuisson 4 plaques + four				5 756.00 € ht
Déplacement et main d'œuvre				557.00 € ht
<b>TOTAL HT</b>		<b>5 583.00 € ht</b>		<b>8 771.00 € ht</b>

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 15 Abstention : 1 Contre : 0 Pour : 14

Le conseil municipal :

- **VALIDE** le devis de la manière suivante

Meuble de rangement bas adossé et fermé	2	915.00 € ht		1 830.00 € ht
Plaque électrique	1	332.00 € ht		332.00 € ht
Four air pulsé sur support	1	2 236.00 € ht		2 236.00 € ht
Déplacement et main d'œuvre				557.00 € ht
TOTAL HT				4 955.00 € ht
TOTAL TTC				5 946.00 € ttc

### **N°3 : Devis : délivrance données cadastrales**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est possible de revoir les catégories des maisons. Cette demande fait suite à la dernière réunion de la commission des impôts en mars 2019. Afin de travailler sur ce sujet, la commune a besoin d'obtenir les fichiers H1 des propriétaires. La DGFIP a envoyé le devis, 642 € pour avoir les documents.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 15 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 15

Le conseil municipal :

- **VALIDE** le devis de la DGFIP d'un montant de 642.00 € ttc

### **N°4 : Gel des loyers – 4 Rue de la Poterie**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de ne pas appliquer d'augmentation du loyer au logement 4 Rue de la Poterie.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 15 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 15

Le conseil municipal :

- **DECIDE** de maintenir le loyer à 246 € par mois
- **DE NE PAS APPLIQUER** d'augmentation du loyer jusqu'au prochain changement de locataire.

### **N°5 : Gel des loyers – 9 Rue de la Poterie**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de ne pas appliquer d'augmentation du loyer au logement 9 Rue de la Poterie.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 15 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 15

Le conseil municipal :

- **DECIDE** de maintenir le loyer à 320 € par mois
- **DE NE PAS APPLIQUER** d'augmentation du loyer jusqu'au prochain changement de locataire.

### **N°6 : Modification de la régie de recettes**

VU la délibération en date du 31 janvier 2017 « création d'une régie de recettes pour la salle socioculturelle et location des bancs et tables

VU la délibération en date du 2 juillet 2019 modifiant l'organisation de la semaine scolaire (suppression des TAP et retour de l'école à 4 jours / semaine

La commune, le conseil d'école et l'APE ont décidé de mettre en place des ateliers créatifs le mercredi (1 fois par mois environ). Ces ateliers expérimentaux pour cette année. Il a été décidé de demander une participation auprès des parents. Le montant de l'activité est de 2€ par atelier et par enfant. Afin d'encaisser le paiement, il a lieu de modifier la régie de recettes.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 15 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 15

Le conseil municipal :

- **DE MODIFIER** l'acte constitutif du 28 février 2017
- **D'AJOUTER** à l'article 3 de l'acte, ateliers créatifs
- **DE NOMMER** Valérie AMIARD en tant que mandataire suppléante

### **N°7 : Décision modificative n°2 – budget principal**

Suite à un mail de la trésorerie, dans les contrôles comptables, il apparaît des frais d'études et des frais d'insertion qui sont non mouvementées depuis plus de 2 ans. Si, suite aux frais d'études ou d'insertion, il y a eu des travaux, nous devons les intégrer dans un compte d'immobilisation. La trésorerie demande de régulariser les comptes sachant que les travaux ont été réalisés.

Numéro d'inventaire	Comptes (augmentation de crédits)	Montant
252-BO2016-01 (étude aménagement bourg)	Titre 041/2031 Mandat 041/2151	+ 1 680.00 € + 1 680.00 €
411-203-009 (étude aménagement accès piétons école) avec le CAUE	Titre 041/2031 Mandat 041/2151	+ 1 200.00 € + 1 200.00 €
411-2016-000001 (annonce parution journaux pour aménagement RD581)	Titre 041/2033 Mandat 041/2151	+ 419.87 € + 419.87 €
411-238-001 (pôle scolaire 1 <sup>er</sup> acompte)	Titre 041/238 Mandat 041/21312	+ 37 123.28 € + 37 123.28 €

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 15 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 15

Le conseil municipal :

- **VALIDE** la décision modificative suivant le tableau ci-dessus

### **N°8 Suppression du poste « adjoint administratif »**

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

VU l'avis du comité technique en date du 20 septembre 2019

Considérant la nécessité de supprimer 1 emploi de secrétaire de mairie en raison du départ en retraite de la secrétaire de la mairie de Blandouet. Afin d'assurer une permanence à la mairie de Blandouet, il est prévu une nouvelle organisation entre les 2 mairies et les 2 agents administratifs.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 15 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 15

Le conseil municipal :

- **DECIDE** de supprimer le poste adjoint administratif

### **N°9 Augmentation du temps de travail « poste secrétaire de mairie »**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Considérant que suite au départ en retraite d'un agent, il a lieu d'augmenter le temps de travail de la secrétaire de mairie afin d'assurer le service public.

Considérant que le temps de travail augmente de 10 %, il a lieu de demander l'avis au comité technique du Centre de gestion

Vu l'avis du comité technique en date du 20 septembre 2019 accordant l'augmentation du temps de travail

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- **DE PORTER** la durée du temps de travail de l'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe – agent CNRACL, à temps non complet, d'une durée de 23h/semaine à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 15    Abstention : 0    Contre : 0    Pour : 15

Le conseil municipal :

- **DECIDE** d'accepter l'augmentation du temps de travail de l'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe – CNRACL à raison 23h à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019

#### **N°10 Augmentation du temps de travail « poste chargée d'accueil »**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Considérant que suite au départ en retraite d'un agent, il a lieu d'augmenter le temps de travail de la secrétaire de mairie afin d'assurer le service public.

Considérant que le temps de travail n'augmente pas de 10 %, il n'a pas lieu de demander l'avis au comité technique du Centre de gestion

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- **DE PORTER** la durée du temps de travail de l'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe – agent CNRACL, à temps non complet, d'une durée de 16h/semaine par semaine à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 15    Abstention : 0    Contre : 0    Pour : 15

Le conseil municipal :

- **DECIDE** d'accepter l'augmentation du temps de travail de l'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe – CNRACL à raison 16h/semaine à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019

#### **N°11 Modification du tableau des effectifs**

Le Maire rappelle au conseil municipal :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

VU l'avis du comité technique en date du 20/09/2019

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au bon fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de supprimer 1 emploi de secrétaire de mairie (Mairie de Blandouet)

Considérant la nécessité d'augmenter le temps de travail des 2 secrétaires

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 15 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 15

Le conseil municipal :

➤ **D'ADOPTER** le tableau des emplois suivant

Adjoint administratif ppal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	23 h 00
Adjoint administratif	C	1	16 h 00
Adjoint technique ppal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	35 h 00
Adjoint technique ppal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	28 h 30
Adjoint technique ppal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	21 h 30
Adjoint technique	C	1	2 h 00

**N°12 Avis sur l'enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Poultry Feed Company, en vue d'exploiter une usine de traitement de co-produits de volailles, ZA de l'Oriolet à Vaiges.**

Une enquête publique se déroulera sur la commune de Vaiges du Lundi 30 septembre à 9h au mardi 29 octobre 2019 à 17h30 concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Poultry Feed Company (FPC), ayant son siège social Z.I Saint Laurent à Sablé sur Sarthe (72), en vue d'exploiter une usine de traitement de co-produits de volailles, ZA de l'Oriolet à Vaiges (53).

Le projet prévoit l'épandage sur les communes de Vaiges, Blandouet-Saint jean, la Bazouge de Cheméré, Saint Georges le Félichard, Saint Léger, Saulges et Soulgé sur Ovette.

Le dossier de l'enquête est disponible à la mairie de Vaiges, à la préfecture ou sur le site internet (<http://www.mayenne.gouv.fr>).

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 15 Abstention : 1 Contre : 0 Pour : 14

Le conseil municipal :

➤ **EMET** un avis favorable à cette enquête publique

**N°13 : Devis : édition bulletin municipal 2019**

Monsieur le Maire présente le devis studio Sauvage pour l'édition du bulletin municipal 2019 en 325 exemplaires avec les mêmes conditions que l'année dernière. Le montant du devis est de 3 016.20 € ht soit 3 192.09 € ttc.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 15 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 15

Le conseil municipal :

➤ **VALIDE** le devis de studio sauvage pour un montant de 3 016.20 € ht.

#### **N°14 : Devis : démolition et création pente douce pour accès plan d'eau – rue nationale**

Monsieur le Maire présente 2 devis pour la démolition des marches et création d'une pente douce pour accéder au plan d'eau du côté Rue Nationale.

<b>DEVIS : GOBIN TP</b>	
Implantation, ancrage dans talus existant, apport de remblais compacté par couche, mise en place d'un empierrement 0/20 secondaire compacté, démolition des anciennes marches, remblais et talutage	2 075.00 € ht Soit 2 490.00 € ttc
<b>DEVIS : SARL ATP 3T</b>	
Démolition de l'escalier du plan d'eau et réalisation d'une rampe de 16 m / 1.60 m recouverte de sable ciment, enrochement sur le côté pour tenir le gravier, enrochement 400/1000, pierre 100/200, pierre 0/31.5, sable, ciment, pelle, benne, MO et cylindre	2 797.40 € ht Soit 3 356.88 € ttc

Une rambarde et une chicane seront posées à la suite des travaux afin de sécuriser la descente.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 15 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 15

Le conseil municipal :

- **VALIDE** le devis de Gobin TP pour un montant de 2 075.00 € ht soit 2 490.00 € ttc.

#### **N°15 : Modification du prix de vente de la boulangerie**

Le Maire rappelle que la boulangerie est en vente depuis fin 2016 et il n'y a eu aucune visite. Il est proposé de revoir le prix de vente.

Pour rappel,

Vu la délibération prise en date du 1<sup>er</sup> décembre 2016 validant le prix de vente 110 000.00 €.

Vu la délibération prise en date du 19 décembre 2017 modifiant le prix de vente : 77 000 € net vendeur

Monsieur le Maire propose de modifier à nouveau le prix de vente de la boulangerie à 60 000 € net vendeur.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 15 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 15

Le conseil municipal :

- **ACCPETE** de mettre en vente au prix de 60 000 € net vendeur
- **AUTORISE** le Maire ou adjoints à signer tous documents nécessaires à la vente.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Compte rendu du contrôle APAVE salle des associations. Suite au contrôle, il a été détecté du plomb et de l'amiante aux niveaux portes et fenêtres. En attente d'un devis qui pourrait atteindre environ 10 000 €.
- Enquête publique PLUi du 27 septembre au 28 octobre 2019, le dossier de consultation est à la mairie de Saint Jean Sur Erve. Si des personnes souhaitent émettre des remarques, il est possible de le faire par 4 moyens :
  - par courrier, à l'attention de Monsieur le président de la Commission d'enquête, communauté de communes des Coëvrons, 2 avenue Raoul Vadepiéd, BP 130, 53601 EVRON CEDEX
  - Par mail, en précisant suivant « projet de PLUi des Coëvrons \_ à l'attention de la commission d'enquête » et en l'envoyant à l'adresse électronique suivante :

[enquetepublique-plui-coevrons@coevrons.fr](mailto:enquetepublique-plui-coevrons@coevrons.fr)

- En écrivant sur le registre pendant les horaires d'ouverture de la mairie
- Pendant les permanences des commissaires enquêteurs lors d'une des 26 permanences organisées. (St Jean Sur Erve, le samedi 12 octobre 2019)
- Elections municipales 15 et 22 mars 2020 (19 conseillers)
- Réunion bulletin municipal : le lundi 14 octobre à 10h30
- Mme BANNIER Géraldine, députée, tiendra une permanence à la mairie de St Jean Sur Erve, le vendredi 18 octobre 2019 de 16h à 18h.
- Rapport d'analyses des offres : rénovation de l'ancienne cantine. Monsieur Philippe WAROT donne lecture du rapport d'analyses des offres. Une relance va être faite auprès de nombreux artisans et sociétés n'ayant pas répondu à cette demande.

Nicole BAUDRY	Rémi BEAUPIED	Jean-Claude BOUGEANT	Ludovic BOUL
Christophe BRUNEAU	Stéphane CHAUX	Patrick COUSIN	Claude DEROUARD
Jacky DEROUIN	Jean-Claude DORIZON	Nadège GENESLAY	Fabienne HARAN
Jacques LETARD	Richard MARTEAU	Hervé ROYER	Solange SCHLEGEL
Emmanuel TATIN	Julien VANNIER	Philippe WAROT	